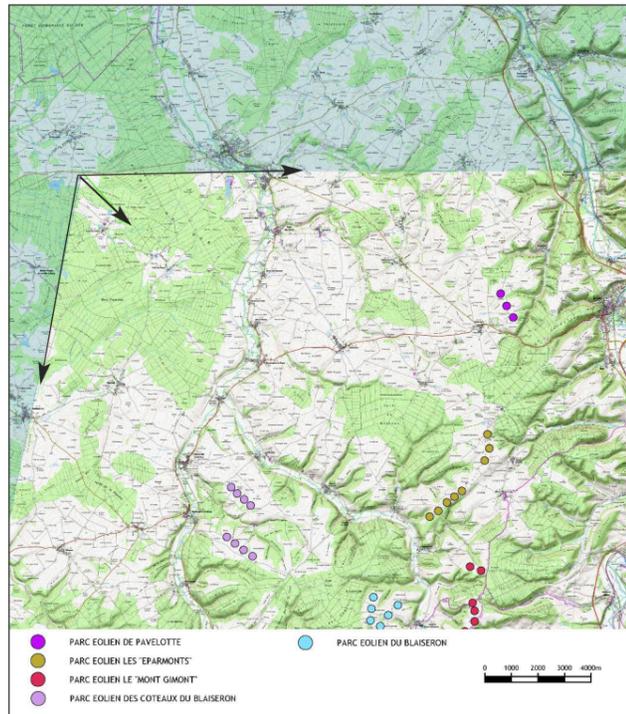


PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD4, AU SUD DU VILLAGE DE VOILLECOMTE



CARTE DE REPÉRAGE DU PHOTOMONTAGE 32



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

**Caractéristiques de la prise de vue 32**

- Distance de l'éolienne la plus proche : **Eolienne E3 distante de 16 377 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E1 distante de 17 100 m**
- Altitude de la prise de vue : 159 mètres
- Date de la prise de vue : Novembre 2014

La prise de vue a été réalisée depuis la RD4, en partie Sud du village de Voillecompte.

L'éolienne la plus proche est implantée à 16 377 mètres de l'observateur (eolienne E3).

Au sein de ce paysage rural, les points de vue et l'impact visuel des éoliennes sont variables, ils dépendent de la localisation de l'observateur, mais également des éléments d'occupation au sol du premier plan.

D'une manière générale, les points de vue vers le projet éolien depuis les axes de circulation secondaires sont ponctuels.

Le relief ondulant des espaces de plateaux et la présence importante des massifs boisés créent des perceptions épisodiques vers le projet éolien.

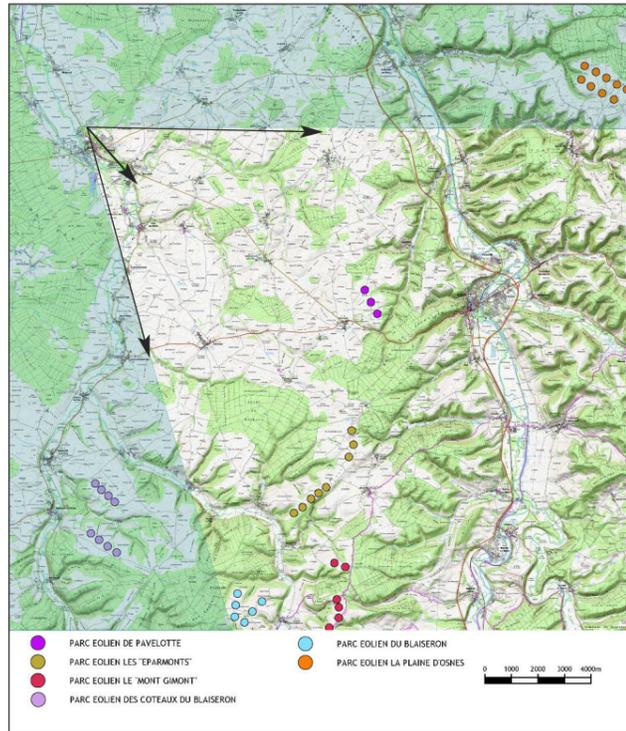


Vue du site avant projet



**PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE**  
*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD2, AU NORD-OUEST DE WASSY



CARTE DE REPÉRAGE DU PHOTOMONTAGE 33



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

Caractéristiques de la prise de vue 33

- Distance de l'éolienne la plus proche :  
**Eolienne E1 distante de 12 212 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée :  
**Eolienne E3 distante de 13 080 m**
- Altitude de la prise de vue : 152 mètres
- Date de la prise de vue : Novembre 2014

La prise de vue a été réalisée depuis la RD2, au Nord-Ouest de Wassy. L'éolienne la plus proche est implantée à 12 212 mètres de l'observateur (éolienne E1).

Les villages implantés en fond des vallées de la Marne et de la Blaise ont principalement une structure urbaine de type "village-rue".

Cette organisation limite les perceptions visuelles aux façades extérieures du village. Ainsi, la rue principale du village est souvent préservée de toute perception vers le projet éolien.

Les points de vue vers le projet éolien depuis le centre-bourg des villages sont fréquemment atténués par la présence du front bâti.



Vue du site avant projet

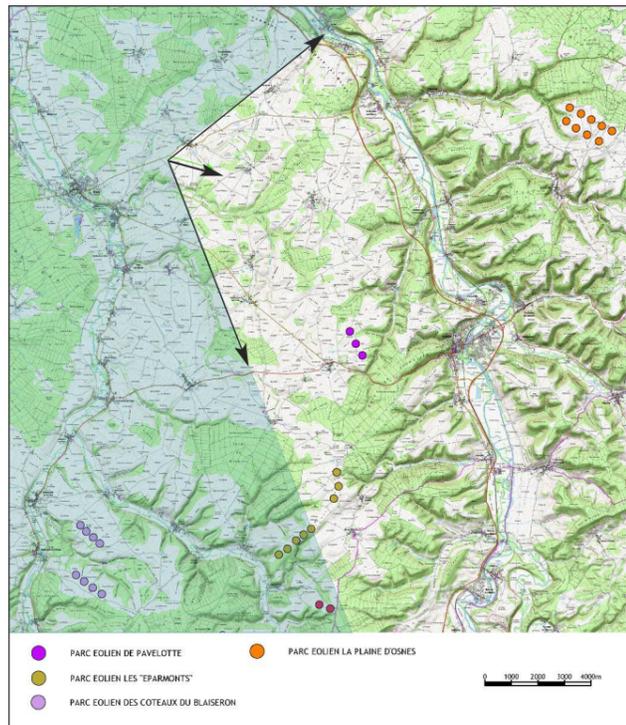


**PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE**  
*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD9, À L'OUEST DU VILLAGE DE MAGNEUX



Photomontage du projet éolien



CARTE DE REPÉRAGE DU PHOTOMONTAGE 34



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



Vue du site avant projet

Caractéristiques de la prise de vue 34

- Distance de l'éolienne la plus proche : **Eolienne E1 distante de 9 534 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E3 distante de 10 505 m**
- Altitude de la prise de vue : 204 mètres
- Date de la prise de vue : Novembre 2014

La prise de vue a été réalisée depuis la RD9, en partie Ouest du village de Magneux. L'éolienne la plus proche est implantée à 9 534 mètres de l'observateur (eolienne E1).

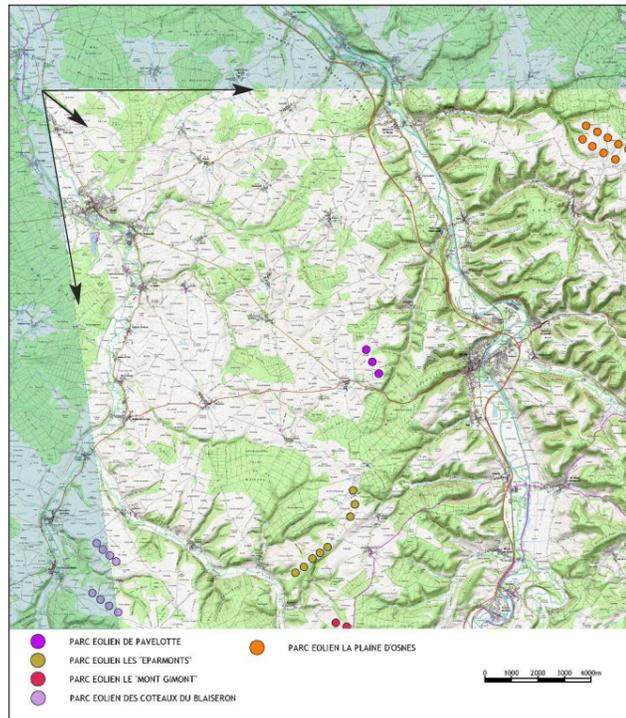
Les caractéristiques territoriales et paysagères génèrent des points de vue lointains au sein du périmètre d'étude. Avec la distance, les strates horizontales qui composent le paysage se renforcent et la perception des structures lointaines diminue.

Il est à noter également qu'en fonction de la météorologie et de la lumière ambiante, la relation visuelle avec les éoliennes est plus ou moins accentuée.



**PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE**  
*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD2, AU NORD DU VILLAGE DE ATTANCOURT



CARTE DE REPÉRAGE DU PHOTOMONTAGE 35



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

Caractéristiques de la prise de vue 35

- Distance de l'éolienne la plus proche :  
**Eolienne E3 distante de 15 615 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée :  
**Eolienne E1 distante de 16 555 m**
- Altitude de la prise de vue : 148 mètres
- Date de la prise de vue : Novembre 2014

La prise de vue a été réalisée depuis la RD2, au Nord du village de Attancourt.

L'éolienne la plus proche est implantée à 15 615 mètres de l'observateur (eolienne E1).

Les axes de circulation maillent le territoire, ils évoluent au gré des ondulations du relief, en créant des points de perceptions différents et variables vers le site d'implantation du projet éolien.

Les axes routiers ont un rôle majeur dans la perception du projet éolien. L'impact des éoliennes depuis les axes de circulation dépend de plusieurs facteurs, tels que la configuration du relief, la présence de végétation, la linéarité du tracé routier et la vitesse de circulation pour les axes à grande circulation.

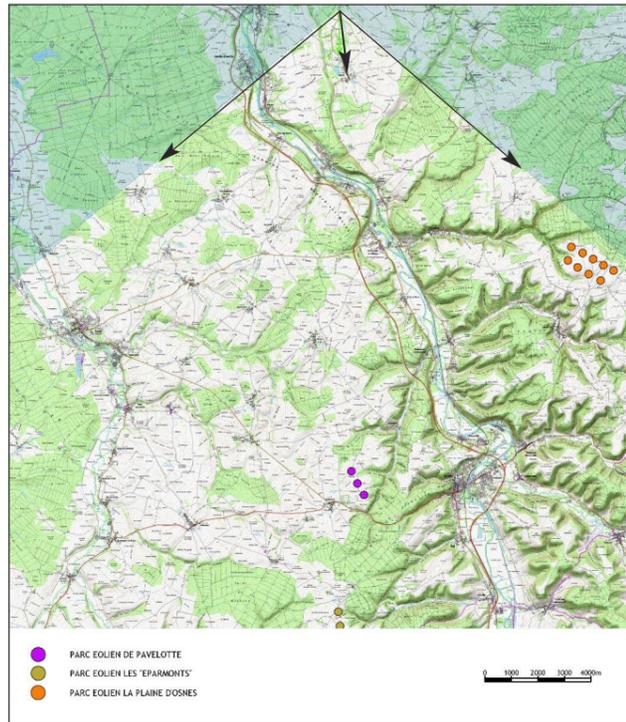


Vue du site avant projet



**PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE**  
*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD129B, À LA SORTIE SUD DU VILLAGE DE COUSANCES-LES-FORGES



CARTE DE REPÉRAGE DU PHOTOMONTAGE 36



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

**Caractéristiques de la prise de vue 36**

- Distance de l'éolienne la plus proche :  
**Eolienne E3 distante de 17 496 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée :  
**Eolienne E1 distante de 18 413 m**
- Altitude de la prise de vue : 167 mètres
- Date de la prise de vue : Novembre 2014

La prise de vue a été réalisée depuis la RD129b, à la sortie Sud du village de Cousances-les-Forges.

L'éolienne la plus proche est implantée à 17 496 mètres de l'observateur (eolienne E1).

Les ondulations des plateaux et la végétation rurale limitent fortement l'impact visuel des éoliennes en créant des écrans visuels naturels qui masquent les points de vue vers le projet éolien.

A grande distance, les éoliennes ne sont pas visibles.

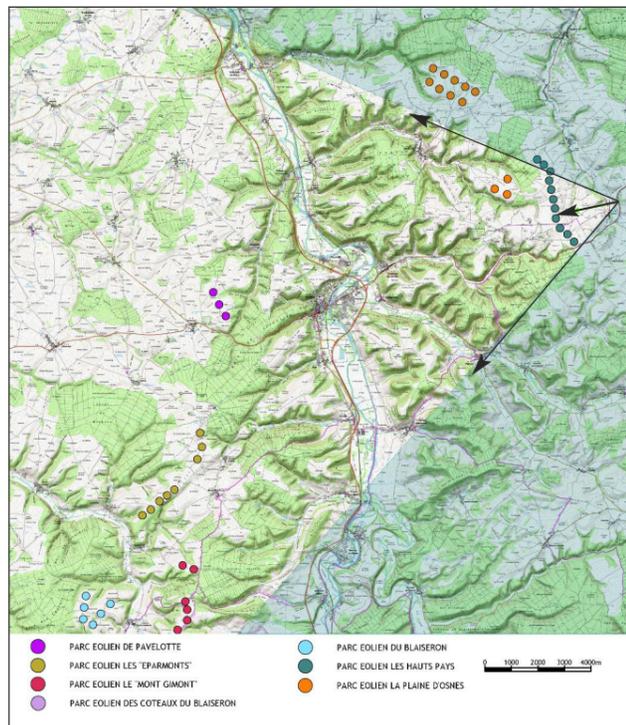


Vue du site avant projet



**PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE**  
*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD60, AU NORD-EST DU VILLAGE DE PANCEY



CARTE DE REPÉRAGE DU PHOTOMONTAGE 37



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

**Caractéristiques de la prise de vue 37**

- Distance de l'éolienne la plus proche :  
**Eolienne E3 distante de 15 373 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée :  
**Eolienne E1 distante de 15 508 m**
- Altitude de la prise de vue : 320 mètres
- Date de la prise de vue : Novembre 2014

La prise de vue a été réalisée depuis la RD60, au Nord-Est du village de Pancey.

L'éolienne la plus proche est implantée à 15 373 mètres de l'observateur (éolienne E3).

La RD60 est l'un des axes routiers les plus sensibles, notamment en partie Ouest du projet éolien de Pavelotte.

En partie Est du périmètre d'étude, on remarque que les ondulations du relief et la présence des massifs forestiers sur les plateaux masquent totalement le projet éolien de Pavelotte.

L'impact visuel des éoliennes diminue fortement dans un paysage au relief ondulant et boisé.

**Covisibilité :**

Le parc éolien des Hauts-Pays est visible sur le photomontage, cependant, il n'y a aucun risque de covisibilité entre le parc éolien existant et le projet éolien de Pavelotte.

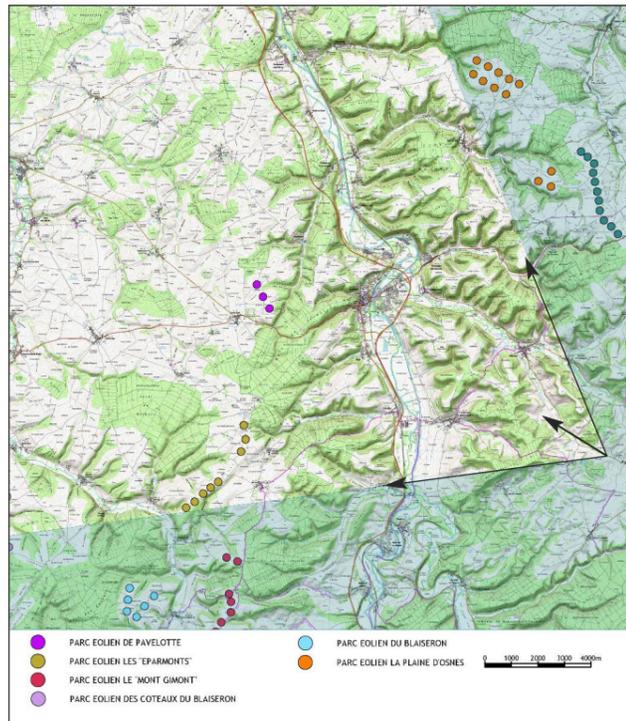


Vue du site avant projet



**PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE**  
*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD16, AU NORD-OUEST DU VILLAGE DE ANNONVILLE



CARTE DE REPÉRAGE DU PHOTOMONTAGE 38



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

**Caractéristiques de la prise de vue 38**

- Distance de l'éolienne la plus proche :  
**Eolienne E3 distante de 13 658 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée :  
**Eolienne E1 distante de 15 234 m**
- Altitude de la prise de vue : 291 mètres
- Date de la prise de vue : Novembre 2014

La prise de vue a été réalisée depuis la RD16, au Nord-Ouest du village de Annonville.

L'éolienne la plus proche est implantée à 13 658 mètres de l'observateur (eolienne E3).

Le photomontage permet d'illustrer parfaitement le rôle des variations du relief et des espaces boisés faisant office d'écrans visuels naturels, dans la perception du projet éolien à grande distance.

Les massifs forestiers implantés en zone sommitales de plateaux renforcent l'amplitude des variations du relief des plateaux.

A grande distance, l'impact visuel des éoliennes diminue fortement dans un paysage au relief ondulant et boisé.

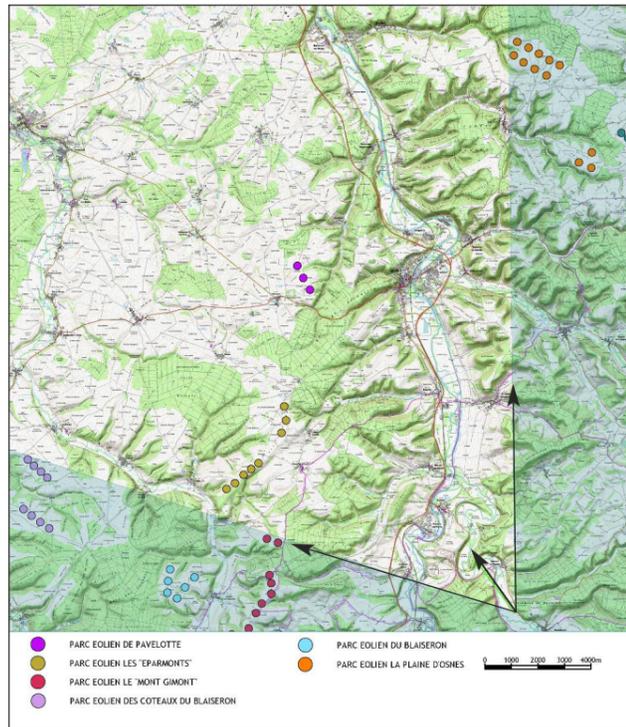


Vue du site avant projet



**PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE**  
*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD67A, ENTRE LES VILLAGES DE SAUCOURT-SUR-ROGNON ET DOULAINCOURT



CARTE DE REPÉRAGE DU PHOTOMONTAGE 39



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

Caractéristiques de la prise de vue 39

- Distance de l'éolienne la plus proche : **Eolienne E3 distante de 14 286 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E1 distante de 15 322 m**
- Altitude de la prise de vue : 225 mètres
- Date de la prise de vue : Novembre 2014

La prise de vue a été réalisée depuis la RD67a, entre les villages de Saucourt-sur-Rognon et Doulaincourt. L'éolienne la plus proche est implantée à 14 286 mètres de l'observateur (eolienne E3).

Les villages de Saucourt-sur-Rognon et Doulaincourt sont ceinturés par des bosquets de végétation, qui sont répartis de manière irrégulière en périphérie des espaces bâtis.

Les massifs forestiers répartis sur les plateaux font office d'écran visuel. Les éoliennes sont totalement masquées par les plateaux boisés.

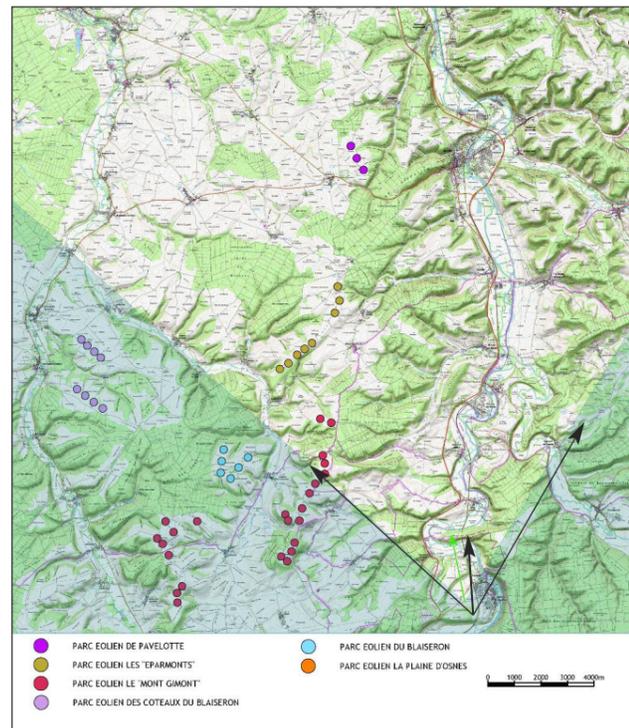


Vue du site avant projet



**PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE**  
*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA ROUTE COMMUNALE, À L'OUEST DE FRONCLES



CARTE DE REPÉRAGE DU PHOTOMONTAGE 40



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

Caractéristiques de la prise de vue 40

- Distance de l'éolienne la plus proche : **Eolienne E3 distante de 16 759 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E1 distante de 17 725 m**
- Altitude de la prise de vue : 227 mètres
- Date de la prise de vue : Novembre 2014

La prise de vue a été réalisée depuis la route communale, à l'Ouest du village de Froncles.

L'éolienne la plus proche est implantée à 16 759 mètres de l'observateur (eolienne E3).

La sensibilité des points de perceptions vers le projet éolien varie en fonction des éléments d'occupation au sol du premier plan (exemple sur la photographie les pylônes de la ligne THT).

Les points de vue les plus sensibles sont ceux qui superposent des points focaux existants (tels que les pylônes électriques, les clochers, les silos, éoliennes existantes...) avec les éoliennes projetées.



Vue du site avant projet

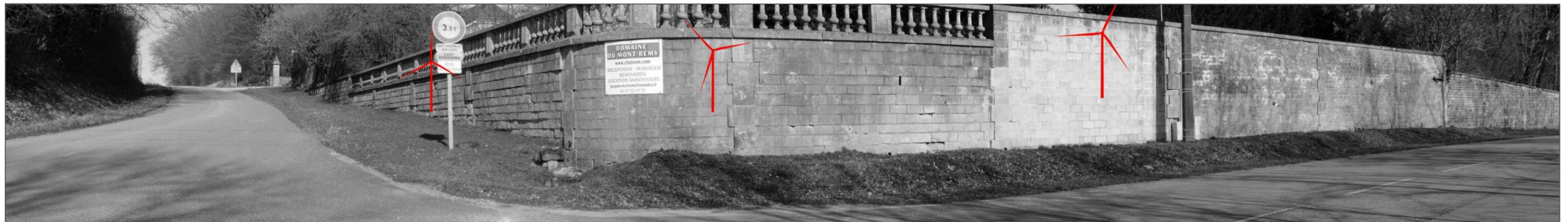


**PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE**  
*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*

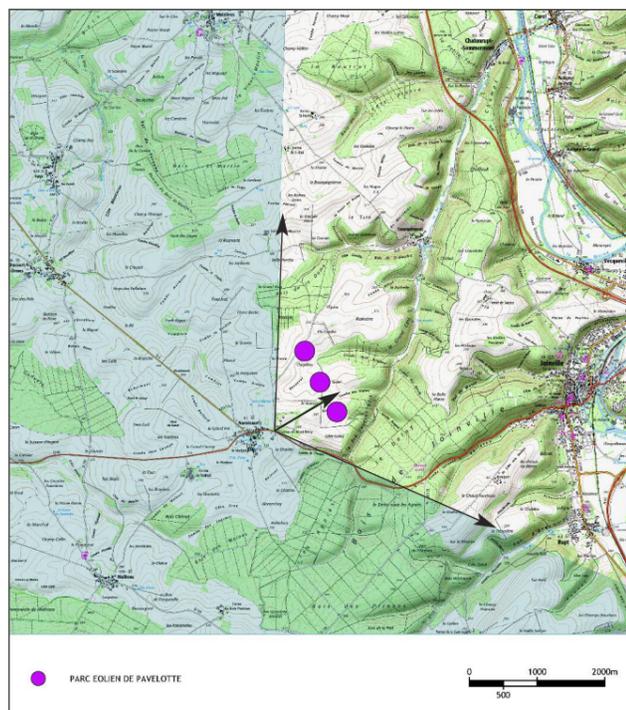
PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD60, DEVANT LE CHÂTEAU DU MONT RÉMY, À L'EST DE NOMÉCOURT



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



Vue du site avant projet



CARTE DE REPÉRAGE DU PHOTOMONTAGE 41

- Caractéristiques de la prise de vue 41**
- Distance de l'éolienne la plus proche : **Eolienne E3 distante de 954 m**
  - Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E1 distante de 1 268 m**
  - Altitude de la prise de vue : 310 mètres
  - Date de la prise de vue : Novembre 2014

La prise de vue a été réalisée depuis la RD60, devant le Château du Mont Rémy, à l'Est du village de Nomécourt. L'éolienne la plus proche est implantée à 11 728 mètres de l'observateur (éolienne E1).

Le village de Nomécourt est situé sur le plateau central, en partie Sud-Ouest du projet éolien de Pavelotte, à une distance d'environ 1.5 km. Cette situation de proximité par rapport au projet éolien de Pavelotte lui confère une sensibilité certaine.

Le village est bordé par des bosquets de végétation. La végétation urbaine et péri-urbaine (*vergers, haies, arbres isolés, bosquets...*) est un élément important, car elle fait office de filtre, elle permet d'atténuer la relation visuelle directe entre les éoliennes et les espaces bâtis. La présence d'une "bande verte" génère un espace tampon entre le front bâti et le site d'implantation du projet éolien, elle permet également de favoriser l'insertion paysagère du bâti.

Au regard des caractéristiques territoriales et paysagères, le Château du Mont Rémy sera exempt de toute relation visuelle avec les éoliennes projetées.



**PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE**  
*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*

## 12.0 LES MESURES DE PRÉSERVATION ET MESURES COMPENSATOIRES

Le projet doit poursuivre deux grands objectifs :

**1 - Assurer une harmonie et un équilibre visuel.**

L'objectif principal est de rechercher une forme d'harmonie visuelle pour l'ensemble du site éolien. Ainsi, le parc éolien doit apparaître comme cohérent dans son ensemble et notamment dans l'organisation rationnelle des aérogénérateurs entre eux.

Le concept de regroupement des aérogénérateurs en "parc éolien", permet de générer un ensemble organisé et équilibré ; une entité qui vient se positionner sur un territoire et ainsi en structurer le paysage du plateau.

**La contrainte majeure est de préserver la qualité de vie des habitants en veillant aux risques de saturation visuelle, ainsi qu'aux effets cumulatifs entre les éoliennes.**

De manière générale, on considère que les éoliennes sont visibles dans un rayon de 10 km environ et seulement perceptible dans un rayon supérieur par beau temps.

L'implantation d'éoliennes n'est pas neutre, elle induit des effets visuels par ses caractéristiques intrinsèques (*taille, forme, couleur, mouvement*) sous l'influence du paysage et de la position de l'observateur.

L'augmentation du nombre d'éoliennes induit une transformation, une modification des paysages que nous connaissons.

Avec elle, de nouveaux paysages sont appelés à émerger.

**2 - Limiter les impacts de la construction :**

**- limiter le parc aux seules éoliennes :**

L'objectif est de réduire, voir de supprimer les aménagements et équipements secondaires. Concrètement, il s'agit d'enfouir les lignes électriques d'évacuation de la production, de limiter les structures auxiliaires (*tels que les bâtiments annexes, les transformateurs...*) et d'éviter toute clôture spécifique.

Tous les éléments annexes surchargent en effet le paysage ; un parc éolien limité aux seules turbines est lisible car simple.

**- minimiser les chemins d'accès :**

Il s'agit de minimiser l'importance des chemins d'accès à créer ou à améliorer, en terme de longueur mais également en terme de travaux associés (*terrassement, pose de revêtement, ...*).

Il s'agit de favoriser au maximum l'utilisation des chemins existants et de minimiser la création de nouvelles voies d'accès au site. Si la création d'un chemin d'accès s'avère nécessaire, il convient de situer les cheminements sur les limites parcellaires afin de réduire l'impact sur les cultures céréalières et ainsi éviter un morcellement excessif du parcellaire.

**La réalisation de ces objectifs prioritaires entraîne la mise en oeuvre de mesures de préservation et de mesures compensatoires, qui sont définies et classées en 2 catégories :**

- l'insertion dans le paysage**
- les mesures environnementales**

12.1 L'INSERTION DANS LE PAYSAGE

**1. UN ESPACE DE STATIONNEMENT ET D'INFORMATION**

Il serait intéressant de prévoir la réalisation d'un ou plusieurs espaces de stationnement, au sein du parc éolien. La création d'espaces de stationnement permettra aux automobilistes de s'arrêter afin de pouvoir contempler le parc éolien en toute sécurité.

Il s'agit de prévoir une aire de stationnement au sein du parc éolien, en bordure d'un axe de circulation, afin d'éviter des stationnements anarchiques au pied des éoliennes ou dans les espaces cultivés.

Un aménagement végétal d'arbres de haute-tige apportera de l'ombre aux véhicules stationnés et permettra de marquer et de repérer l'espace de stationnement.

Il convient de favoriser l'ouverture visuelle vers le parc éolien.

L'accompagnement végétal devra être réalisé en utilisant de préférence des végétaux locaux, endémique à la région, de manière à favoriser l'intégration paysagère dans le paysage environnant.

Ces espaces de stationnement peuvent également servir de support à la mise en place de panneaux d'information concernant le parc éolien et/ou le repérage sur plan d'un cheminement de découverte du parc.

**Nota : aucune plantation ne doivent être mises en place à moins de 200 mètres des éoliennes.**

**Si ces mesures favorisent l'intégration paysagère du projet, elles génèrent un risque important d'attraction des insectes qui sont chassés par les oiseaux et les chiroptères. Augmentant par la même, les risques de "collision" avec les éoliennes.**

**Proposition de localisation de l'aire de stationnement :**

- création d'un espace de stationnement à proximité du parc éolien, en bordure d'une route communale menant au site éolien.

- création d'un espace d'information au pied d'une éolienne (à définir). Cet espace d'information sera composé de panneaux explicatifs sur l'intérêt du développement de l'énergie éolienne et sur le projet éolien de Pavelotte.



CROQUIS AIRE DE STATIONNEMENT PAYSAGER

Réaliser une insertion paysagère de structures de 150 m de hauteur au sein d'un espace de plateaux peu paraître utopique. Cependant un traitement paysager peut être adapté pour les infrastructures secondaires, tels que : les chemins d'accès, les postes de livraison, les axes de circulation ainsi que les zones urbanisées ayant une relation visuelle directe avec le parc éolien.

**2. LES CHEMINS D'ACCÈS**

Les chemins existants d'accès aux éoliennes sont essentiellement des chemins destinés à l'exploitation agricole. Ils doivent conserver cette nature. Il faut donc éviter la pose de revêtement de type enrobé.

Ces chemins sont le support naturel de découverte des éoliennes, ils font donc partie intégrante du projet.

Le projet prévoit de favoriser l'utilisation des chemins existants et de minimiser au maximum la création de nouvelles voies d'accès sur le site.

Lorsque la création de chemins d'accès s'avère nécessaire, il est prévu de situer autant que possible les cheminements sur les limites des parcelles, afin d'éviter un morcellement excessif du parcellaire et permettre de réduire l'impact sur les zones cultivées.

**Nota : aucun semis ne doit être mis en place à moins de 200 mètres des éoliennes.**

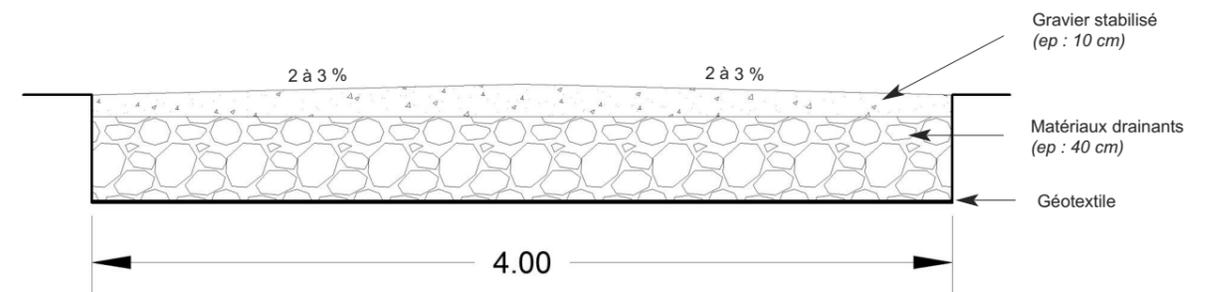
**Ces mesures favorisent l'intégration paysagère du projet éolien, mais elles génèrent un risque trop important d'attraction des insectes qui sont chassés par les oiseaux et les chiroptères.**

**Proposition d'intervention :**

La mise en place d'un revêtement de type stabilisé gravillonné (pierres concassées locales) représente la solution la plus simple et la plus sobre pour le traitement des chemins d'accès aux éoliennes.

Ce traitement permettra d'éviter le développement des plantes adventices, et surtout, il limitera les tâches d'entretien au maximum.

Les opérations d'entretien se limiteront à un désherbage mécanique, si nécessaire. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé sur le site.



COUPE SCHEMATIQUE TYPE - CHEMINS À CRÉER

### 3. LES STRUCTURES DE LIVRAISON

Il est primordial d'intégrer au maximum ces éléments annexes, mais néanmoins indispensables au fonctionnement des éoliennes. Pour cela il est nécessaire de s'inspirer des canons architecturaux et paysager locaux pour le choix et l'implantation des structures de livraison.

Le choix du lieu d'implantation des structures de livraison est un facteur déterminant, car il doit impérativement être accessible par un véhicule.

Si les lieux s'y prêtent, d'anciens éléments bâtis peuvent constituer une opportunité pour aménager le poste de livraison de manière cohérente. Les ruines, les cazelles ou bergeries parfois présentes et souvent abandonnées sur le site peuvent, dans certain cas, être réutilisées.

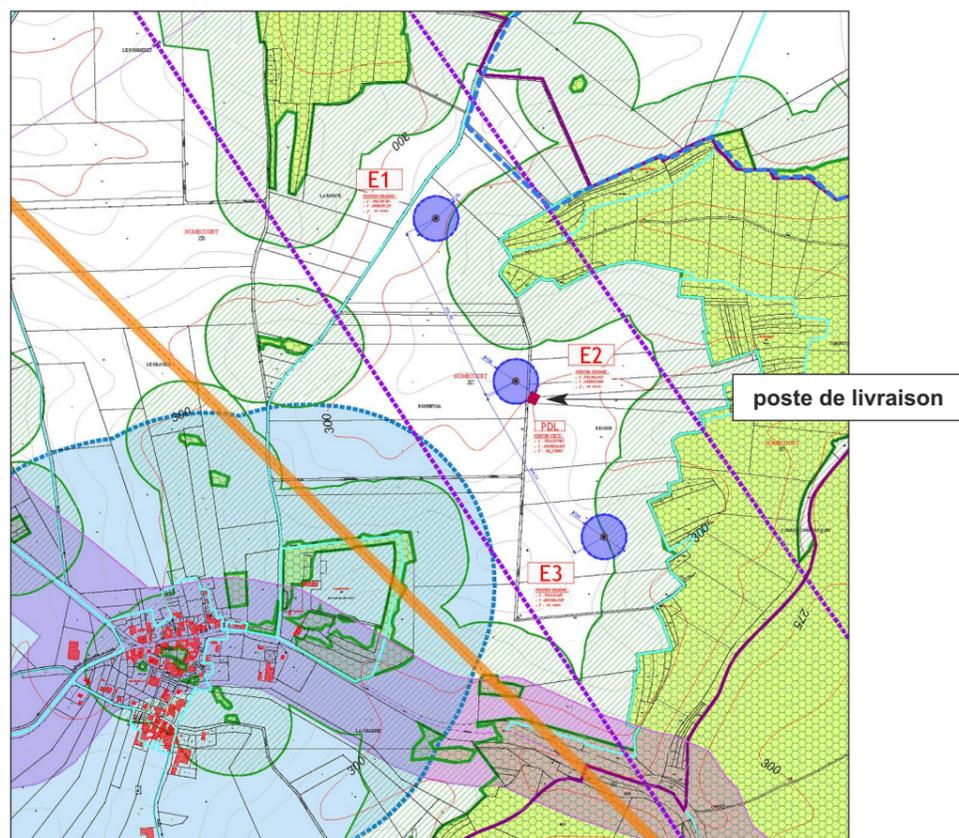
Mais, il faut absolument éviter tout pastiche local de "pseudo-ruines" ou autres faux grossier.

Il s'agit de composer et non de cacher systématiquement.

Les bâtiments qui intègrent les postes de livraison sont davantage à échelle humaine.

Leur emprise au sol est relativement limitée : moins de 30 m<sup>2</sup> pour un poste de livraison.

IMPLANTATION DU POSTE DE LIVRAISON  
DU PROJET ÉOLIEN DE PAVELOTTE



#### Proposition de traitement du poste de livraison pour le projet éolien de Pavelotte :

L'environnement proche du poste sera traité par un revêtement stabilisé gravillonné, afin d'éviter un développement trop important de plantes adventices et pour faciliter l'entretien des abords du poste de livraison.

Ce type de revêtement permettra de limiter les opérations d'entretien à un désherbage mécanique si nécessaire. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé sur le site.

Le cas échéant, la végétation existante aux abords de la plateforme sera en partie conservée, si elle permet de limiter l'impact visuel du poste de livraison.

La présence de végétation permettra d'accroître son insertion au sein du site, sans créer de paysage artificiel.

Il faut rester sobre dans le traitement d'insertion, aussi il conviendrait d'appliquer une teinte neutre permettant de confondre la structure au paysage.

#### Traitement du poste de livraison pour le projet éolien de Pavelotte :

Les murs du poste de livraison seront recouvert par un bardage bois type mélèze (pose horizontale, à clins), favorisant ainsi son insertion au paysage environnant. Le toit sera couvert par des tuiles couleur rouge vieillie.

Le choix de ce traitement du poste de livraison a pour but de limiter son impact visuel.

Le bardage bois va favoriser l'insertion paysagère du poste de livraison avec la végétation forestière existante, en arrière plan du poste.

#### Essences de plantations à utiliser :

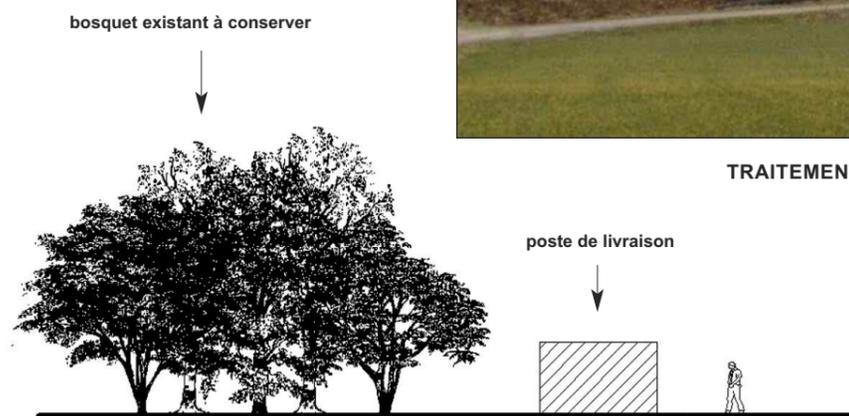
La végétation existante sera conservée et entretenue, elle permet de limiter l'impact visuel du poste, de plus, elle permettra d'accroître son insertion au sein du site.

Si des plantations sont réalisées, il est important d'utiliser des essences végétales endémiques, telles que :

Erable (*Acer campestre* et *pseudoplatanus*), Merisier (*Prunus avium*), Bouleau (*Betula verrucosa*), Charme (*Carpinus betulus*), Sorbier (*Sorbus aucuparia*), Noisetier (*Corylus avellana*), Viome (*Viburnum*), Troène (*Ligustrum*)...



TRAITEMENT DU POSTE DE LIVRAISON DE PAVELOTTE



COUPE SCHÉMATIQUE  
TRAITEMENT DU POSTE DE LIVRAISON

**4. PROPOSITION DE TRAITEMENT DES ZONES URBANISÉES**

L'analyse de l'impact visuel du projet éolien de Pavelotte a démontré que les éoliennes seront peu visibles depuis les villages implantés en périphérie du parc éolien (Nomécourt, Mathons, Morancourt...), notamment depuis le centre-bourg de ces villages. La présence d'un front bâti dense masque en grande partie les points de vue vers le projet éolien. De plus, la végétation péri-urbaine et les ondulations du relief des plateaux contribuent à atténuer l'impact visuel des éoliennes. Seules, les habitations réparties en bordure des espaces urbanisés présentent une sensibilité particulière quant au risque de perception des éoliennes.

Afin de limiter l'impact visuel des éoliennes, il est proposé de mettre en place des plantations de haies arborés sur la lisière des quartiers exposés. Certaines zones urbanisées possèdent déjà un patrimoine végétal péri-urbain, composé de haies, de jardins, d'arbres et d'arbustes. Il convient de densifier et de diversifier ce patrimoine existant, en créant une zone tampon entre les habitations et le projet éolien. Cette "coupure verte" permettra de limiter l'impact visuel des éoliennes, réduira l'impact sonore et favorisera l'intégration du bâti au paysage environnant (recommandation du CAUE).

**Proposition de traitement pour les villages de Nomécourt, Mathons, Morancourt :**

Afin de limiter l'impact visuel des éoliennes et de favoriser l'insertion paysagère au sein du territoire, il est proposé de planter des haies mixtes d'arbres et d'arbustes. L'utilisation d'essences arbustives et arborescentes locales est souhaitable pour ces plantations, ainsi qu'une diversité dans leur répartition (hauteur des végétaux variables, plantations en haies et en bosquets discontinus...).

Les plantations ont pour but d'atténuer l'impact visuel des éoliennes par rapport aux espaces bâtis. Il ne s'agit pas de ceinturer les villages avec des bandes boisées, mais de réaliser un aménagement permettant de favoriser l'insertion paysagère des habitations tout en limitant les relations visuelles avec le projet éolien.

**Essences de plantations à utiliser :**

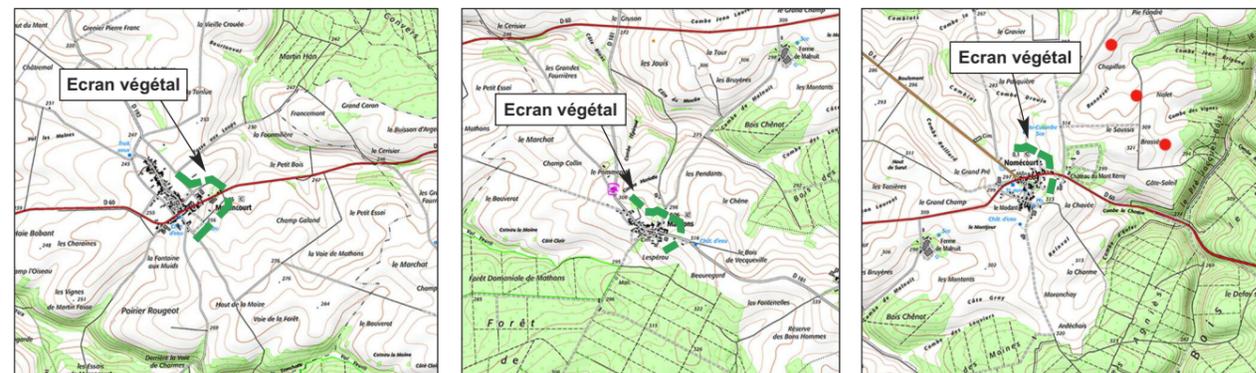
Erable (*Acer campestre* et *pseudoplatanus*), Merisier (*Prunus avium*), Bouleau (*Betula verrucosa*), Charme (*Carpinus betulus*), Sorbier (*Sorbus aucuparia*), Noisetier (*Corylus avellana*), Viome (*Viburnum*), Troène (*Ligustrum*)...

La végétation existante sera conservée et entretenue, elle sera densifiée et diversifiée.

**EXEMPLES D'ESSENCES LOCALES**

Essences arborescentes	Essences arbustives
- <i>Acer campestre</i> (Erable champêtre)	- <i>Crataegus monogyna</i> (Aubépine)
- <i>Prunus avium</i> (Merisier)	- <i>Cornus alba</i> (Cornouiller)
- <i>Fagus sylvatica</i> (Hêtre)	- <i>Corylus avellana</i> (Noisetier)
- <i>Quercus pedunculata</i> et <i>sessiflora</i> (Chêne)	- <i>Euonymus europaeus</i> (Fusain d'Europe)
- <i>Carpinus betulus</i> (Charme commun)	- <i>Prunus spinosa</i> (Prunelier)
- <i>Fraxinus excelsior</i> (Frêne commun)	- <i>Ligustrum vulgare</i> (Troène commun)

**EXEMPLES DE TRAITEMENT DES ZONES URBANISÉES**



PROPOSITION D'IMPLANTATION D'UN RIDEAU ARBORÉ EN PARTIE EST DE MORANCOURT

PROPOSITION D'IMPLANTATION D'UNE HAIE ARBORÉE EN PARTIE EST DE MATHONS

PROPOSITION D'IMPLANTATION D'UN RIDEAU ARBORÉ EN PARTIE EST DE NOMÉCOURT



*Acer campestre*



*Carpinus betulus*



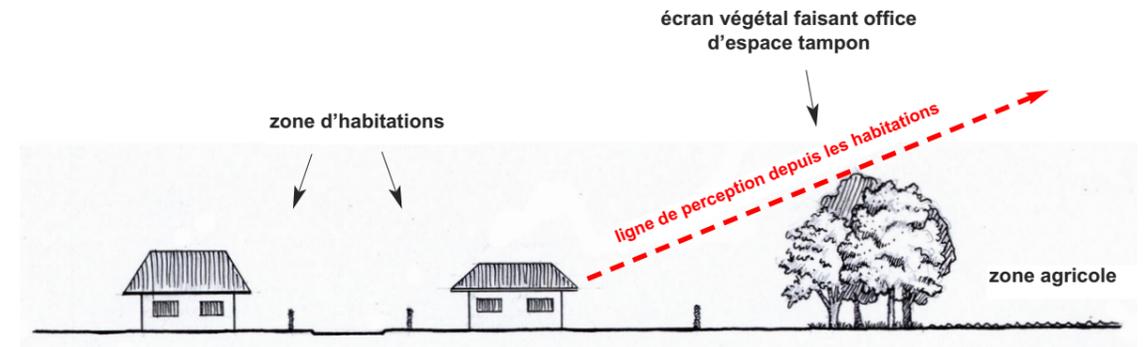
*Corylus avellana*



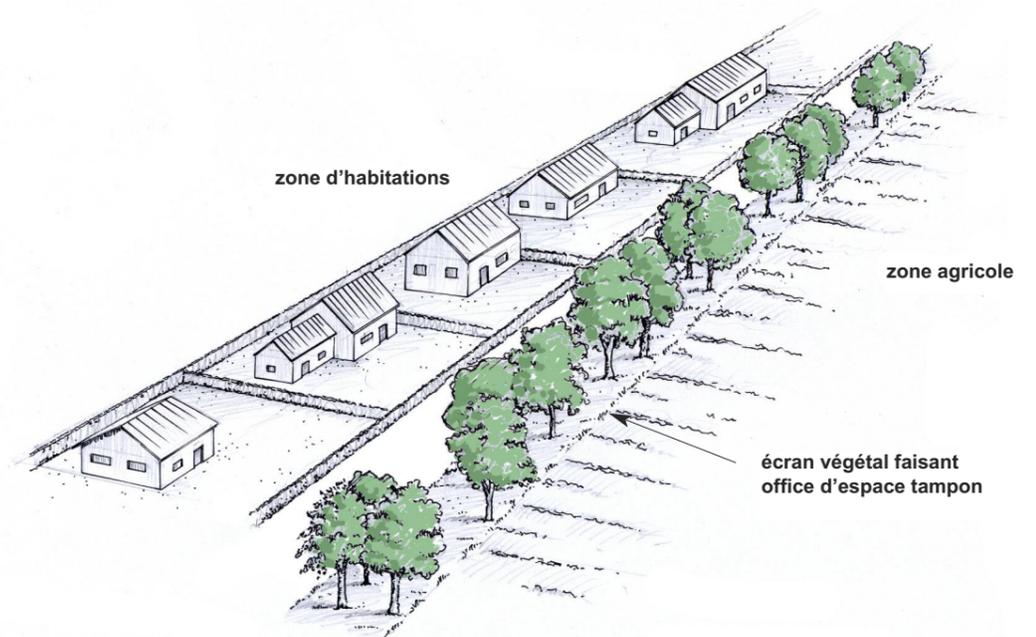
*Prunus avium*



*Fagus sylvatica*



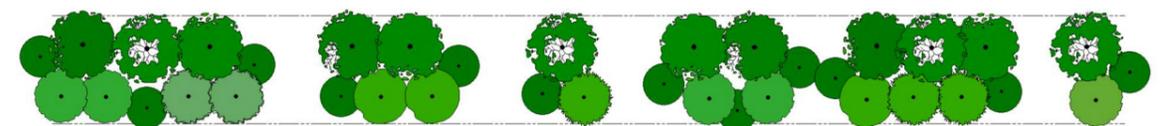
COUPE SCHEMATIQUE ECRAN VÉGÉTAL EN BORDURE DES HABITATIONS



REPRESENTATION SCHEMATIQUE ECRAN VEGETAL EN BORDURE DES HABITATIONS



COUPE SCHEMATIQUE D'UN ECRAN VEGETAL PAYSAGER



EXEMPLE DE PLAN D'IMPLANTATION D'UN ECRAN VEGETAL

### 5. PROPOSITION DE CRÉATION D'UN BOURSE AUX VÉGÉTAUX

Dans le but de préserver la qualité de vie des habitants en limitant l'impact visuel des éoliennes depuis les habitations des villages répartis en périphérie du projet éolien, **la société Eole de Pavelotte pourrait créer une bourse aux végétaux pour les habitants qui le souhaitent.**

Cette opération a pour but de fournir gratuitement des végétaux, ainsi que des conseils de plantations aux habitants qui le souhaite. Ces plantations ont pour but de créer un écran visuel végétale, qui permettra de masquer ou d'atténuer l'impact visuel des éoliennes depuis les espaces urbanisés les plus exposés à la visibilité des éoliennes.

Cette opération sera menée conjointement avec les mairies des villages concernés, par le biais d'un affichage en mairie et d'une distribution de flyers de présentation dans les boites aux lettres.

Tous les détails de la Bourse aux végétaux seront également présentés sur le site internet des mairies concernées et sur le site internet du projet éolien de Pavelotte.

Le but est de permettre aux habitants intéressés de s'inscrire, afin de pouvoir choisir la quantité et les essences végétales qu'ils souhaitent dans une liste de végétaux proposés.

Il sera proposé des essences arbustives et des essences arborescentes.

L'utilisation d'essences locales est fortement recommandé, aussi toutes végétaux proposés seront des essences endémiques à la région.

#### Les haies sont une composante majeure dans ce paysage de bocage.

Elles jouent des rôles multiples au sein du paysage.

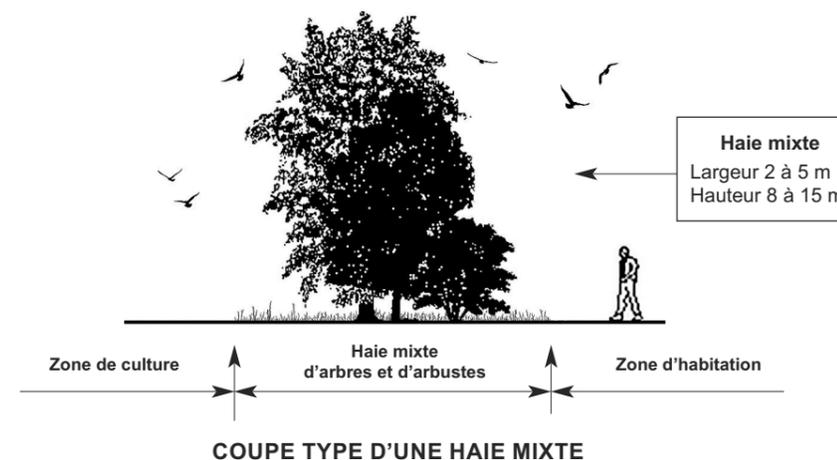
En plus de leur intérêt en tant qu'écran visuel, permettant de masquer et de limiter l'impact visuel des éoliennes, elles ont un rôle majeur dans l'entretien des équilibres écologiques.

Les haies sont des lieux de reproduction, d'alimentation et de vie pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

Afin de limiter l'impact visuel des éoliennes et de favoriser l'insertion paysagère au sein du territoire, il sera proposé de planter des haies vives et des haies mixtes d'arbres et d'arbustes.

Certaines zones urbanisées possèdent déjà un patrimoine végétal péri-urbain, composé de haies, de jardins, d'arbres et d'arbustes. Il convient de respecter ce patrimoine existant, en évitant d'insérer des essences végétales étrangères ou trop artificielles.

Il ne s'agit pas de ceinturer les villages avec des bandes ou des haies, mais de réaliser des plantations permettant de limiter les relations visuelles avec le projet éolien tout en favorisant l'insertion paysagère des habitations.



#### EXEMPLES D'ESSENCES ARBORESCENTES A UTILISER POUR LES HAIES



Erable (*Acer*)



Sorbier (*Sorbus aucuparia*)



Erable champêtre (*Acer campestre*)



Charme (*Carpinus*)

#### LES ESSENCES ARBUSTIVES A UTILISER POUR LES HAIES



Chevrefeuille (*Lonicera*)



Nerpun (*Rhamnus*)



Bourdaine (*Rhamnus frangula*)



Viorne (*Viburnum lantana*)



Sureau (*Sambucus nigra*)



Troène (*Ligustrum*)



Viorne obier (*Viburnum*)



Aubépine (*Crataegus monogyna*)